



FACTURE FRAIS D'ARBITRAGE BASEBALL - SOFTBALL (1)

N° D'ORDRE :	au CLUB de :
Date(s) rencontre(s) :	Niveau/Equipes :

NOM DE L'ARBITRE :	
Prénom :	Grade dans la discipline :
Adresse :	

Désignation	Cout unitaire	Quantité	total en euros
Transport			
Train (billet seconde classe)			
Avion (classe économique)			
Transports en commun			
Véhicule personnel (max. 210,00 €)	0,30 €		
Véhicule personnel : détour pour covoiturage	0,30 €		
Péage			
Parking			
Hébergement (frais réels plafonnés) - Facture présentée avant règlement par le club			
Nuitée en Ile-de-France (56 € maximum/nuit pdj inclus)			
Nuitée en province (51 € maximum/nuit pdj inclus)			
Restauration (frais réels plafonnés) - Facture présentée avant règlement par le club			
Repas du soir (15 € maximum)			
Panier repas (10 € maximum)/déjeuner le cas échéant et lorsque non inclus ds indemnité			
Indemnité Arbitrage			
Arbitrage			

Barème indemnités d'arbitrage AVEC panier repas inclus (sauf si précisé) :

ARBITRAGE BASEBALL

19 ans et plus : renc. départementale = 24 €; renc. régionale = 30 €; renc. N1/N2/Nat 23U = 43 €
 18U : rencontre départementale = 24 €; rencontre régionale/nationale = 30 €
 15U et 12U : rencontre départementale = 24 €; rencontre régionale/nationale = 30 €;
 2 rencontres et plus 15U et 12U (D/R/N) dans la même journée = forfait journalier 50 €
 9U : 1 rencontre = 10 €; 3 rencontres et plus dans la même journée = forfait journalier 30 €
 Open de France 9U (panier repas NON inclus) = forfait journalier 10 €

ARBITRAGE SOFTBALL

20 ans et plus et 19U : rencontre départementale = 24 €; rencontre régionale = 30 €; rencontre nationale = 40 €;
 2 rencontres départementales ou régionales et plus dans la même journée = forfait journalier 50 €
 16U ou 13U : 1 rencontre = 30 €; 2 rencontres et plus dans la même journée = forfait journalier 50 €
 9U : 1 rencontre = 10 €; 2 rencontres et plus dans la même journée = forfait journalier 30 €
 Open de France 9U (panier repas NON inclus) = forfait journalier 10 €

TOTAL	
QUOTE-PART CLUB :	%

La quote part est 50 % lors de rencontres entre 2 équipes (le % varie si regroupement de plus de 2 équipes, plateau)

(1) Rayer les mentions inutiles

Détail des trajets en véhicule personnel, observations éventuelles

(base kilométrique <http://www.viamichelin.fr>)

Payé par chèque tiré sur

N° :

Signature du représentant du Club, attestant avoir constaté effectivité et coûts des dépenses exposées

Date et signature de l'Arbitre :

Nom et Prénom

Si contestation : envoyer une copie à la CNAB ou à la CNAS, selon la discipline, par courrier à l'adresse suivante :
 FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
 41 rue de Fécamp - 75012 PARIS - Tél. : 01 44 68 89 30 - Fax. : 01 44 68 96 00